

Le Lycée Polyvalent Nelson Mandela
propose la mensualisation sur 9 mois des frais scolaires



Les tarifs de restauration et d'internat (2018/2019) ci-dessous sont indiqués pour information et feront l'objet d'une mise à jour pour l'année scolaire 2019/2020 quand ils seront votés par le Conseil Régional.

échancier (à titre indicatif) des prélèvements automatiques
pour l'année scolaire 2019-2020

	Date	Montant prélevé				
		demi-pensionnaire 5 jours	demi-pensionnaire 4 jours	interne	interne-externé	
Trim 1	7 octobre 2019	73,00 €	60,00 €	199,00 €	157,00 €	
	5 novembre 2019	73,00 €	60,00 €	199,00 €	157,00 €	
	5 décembre 2019	61,80 €	60,00 €	170,50 €	133,90 €	<i>prélèvement d'ajustement</i>
	Total trimestre	207,80 €	180,00 €	568,50 €	447,90 €	
Trim 2	6 janvier 2020	57,00 €	48,00 €	156,00 €	121,00 €	
	5 février 2020	57,00 €	48,00 €	156,00 €	121,00 €	
	5 mars 2020	55,80 €	48,00 €	156,00 €	123,40 €	<i>prélèvement d'ajustement</i>
	Total trimestre	169,80 €	144,00 €	468,00 €	365,40 €	
Trim 3	6 avril 2020	42,00 €	36,00 €	117,00 €	91,00 €	
	6 mai 2020	42,00 €	36,00 €	117,00 €	91,00 €	
	5 juin 2020	43,35 €	36,00 €	117,00 €	92,05 €	<i>prélèvement d'ajustement</i>
	Total trimestre	127,35 €	108,00 €	351,00 €	274,05 €	
Total année scolaire		504,95 €	432,00 €	1 387,50 €	1 087,35 €	

A savoir :

- **Le prélèvement d'ajustement** : ce montant peut varier en cas de remises d'ordres (maladie, stage, etc...).
- **Un avis aux familles vous sera remis trimestriellement pour information.**
- **Tarifs** : les frais bancaires occasionnés lors des prélèvements sont à la charge du lycée
=> **aucun surcoût pour les familles**
- **En cas d'incident de paiement (pour défaut de provision notamment) :**
 - l'agent comptable suspendra immédiatement votre prélèvement automatique et vous adressera une demande de régularisation ;
 - à défaut de régularisation de votre part sous quinzaine, votre demande de prélèvement sera annulée et les créances concernées reprendront les voies de recouvrement classiques (y compris contentieuses) ;
 - par ailleurs, un rejet de prélèvement entraîne des frais d'intervention conséquents que votre établissement bancaire est en droit de vous imputer.

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique !

L'imprimé "MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA" complété et signé
sera à remettre à l'intendance du lycée lors du dépôt du dossier d'inscription.

NB : cette demande de prélèvement automatique est à renouveler chaque année